

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0470/PR/FP portant prorogation du mandat des représentants du personnel des cadre au sein des commissions administratives paritaire

n° 79-0470/PR/FP

Ministère MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	Date de publication 3 mai 1979
Numéro JO n° 4 du 14/10/1979	Date du numéro 14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Ta durée du mandat des représentants du personnel des cadres Au sein des commissions administratives paritaires est Prorogéé pour une dureé de six mois dans les conditions ci-après indiquées :

Commission administration paritaire	Catégories et cadres	Date d'effetde la prerogation
N°1	CATEGORIE A— Administrateurs—Chefs de bureau—Ingénieurs des Travaux publics— Inspecteurs de l'Enseignement— Conseillers pédagogique—Maîtres d'appli- cation—Inspecteurs des Contributions— Inspecteurs des P et T_— Ingénieurs météorologistes— Commissaires de police	A compter du 20 Avril 1979
N°2	CATEGORIE B— Rédacteurs d'adminis- tration générale— AQOJOINIS techniques des TP— Contrôleurs divisionnaires des Contribution— Contrôleurs des P et T— Sage-femmes diplômées d'Etat— Infirmiers diplômés d'Etat— Techniciens météorolo- gistes— Inspecteurs de polie	A compter du 20 Avril 1979
N°3	CATEGORIE B— Instituteurs principaux— Maîtres principaux	A compter du 7 mai 1979
N°4	CATEGORIE C— Commis des SAF—Con- trôleurs des Contributions—Enquêteurs de police— Maîtres du port— Contrôleurs du bureau des mouvement— Contrôleur d'ex- ploitation portuaire	A compter du 27 Avril 1979
N°5	CATEGORIE C— astituteurs— Maîtres d'enseignement spécial	A compter du 27 Avril 1979
N°6	CATEGORIE C— Infirmiers du service de Santé— Contrôleurs sanitaires— Assistants d'élevage	A competer du 14 mai 1979
N°7		A competer du 31 mai 1979

	CATEGORIE C—Techniciens des TP :—Patrons et mécaniciens de remorqueurs— Maîtres ouvriers du livre— Conducteurs de travaux agricoles	
N°8	CATEGORIE C—Agents d'exploitation et agents des installations électromécaniques des Postes et Télécommunications	A compter du 24 Avril 1979
N°9	CATEGORIE C— Assistants météorologistes	A compter du 31 mai 1979
N°10	CATEGORIE D— Expéditionnaires d'administration— Agents de contrôle des Contributions—Infirmiers vétérinaires— Moniteurs d'agriculture— Préposés des P & T :— Moniteurs d'enseignement spécial— Enquêteurs-adjoints de police	A compter du 29 mai 1979
N°11	CATEGORIE D— Agents techniques et ouvriers des Travaux publics— Ouvriers du livre	A compter du 29 mai 1979
N°12	CATEGORIE D— Agents d'exploitation qualifiés— Agents sanitaires du cadre de la Santé publique	A compter du 29 mai 1979
N°13	CATEGORIE E — Agents d'exploitation (Santé)— Agents d'hospitalisation (Santé)— Aides ouvriers de Travaux publics	A compter du 30 mai 1979
N°14	CATEGORIE E—Plantons— Manutentionnaires des P et T	A compter du 30 mai 1979